

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 113 (2010)

Nachruf: Hommage à Joseph Voyame
Autor: Boillat, Pierre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hommage à Joseph Voyame

*J'ai porté sur les mers un secret paysage
Une large vallée au-delà des nuages
Un soleil longtemps hivernal
Mon Jura, je te sens comme une terre d'ambre*
A. N.

C'est le poète Arthur Nicolet, mon cher Joseph, qui te prête ces mots. Un poète du Jura, de ton pays que tu as tant aimé et si bien servi.

La mort nous enlève aujourd'hui ta présence enjouée, ton immense savoir, tes talents multiples, ton rayonnement intense et ta riche amitié.

Chère Famille, à laquelle j'exprime mes sentiments de profonde sympathie,

Chers Amis, Mesdames et Messieurs,

Avec la disparition de M. Voyame,

– la Suisse perd un de ses serviteurs et ambassadeurs les plus fidèles et talentueux ;

– le Jura est privé d'un de ses meilleurs fils ; les Jurassiens et autres collègues ou condisciples de ma génération d'un mentor exceptionnel.

Nous n'avons pas encore mesuré l'ampleur de ses engagements, la somme de son labeur, mais nous savons déjà que son œuvre terrestre est immense.

«L'homme en marche» s'est arrêté au moment même où la cote d'enchères de la sculpture qui matérialise sa haute silhouette se situe au zénith.

J'ose évoquer cette curieuse coïncidence, car le professeur de propriété intellectuelle n'aurait certainement pas manqué de questionner malicieusement ses étudiants sur la possibilité pour lui, dont la ressemblance est frappante avec l'œuvre majeure d'Alberto Giacometti, de réclamer des droits d'auteur ou autres redevances.

L'évocation du professeur, du professeur extraordinaire, dans tous les sens du terme, que j'eus le privilège de côtoyer, peut être parfaitement illustrée par l'appréciation qu'en donnait l'intéressé lui-même :

«Ce qui m'intéressait le plus – disait-il – c'était le contact avec les étudiants. Je me suis toujours efforcé de leur faire comprendre que le droit

consiste dans la recherche de la justice et qu'il est donc fondé sur une morale.»

Joseph Voyame n'avait donc rien d'un positiviste et rechignait à classer le droit dans la froide catégorie des sciences exactes. Il enseignait, appliquait et façonnait le droit, dont il connaissait tous les arcanes, non pas comme un carcan, mais comme une clef régulatrice de la vie sociale, permettant de trouver les bonnes solutions et d'ouvrir de nouveaux horizons au service de l'homme et de la collectivité.

«Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère.»

En élaborant des lois, M. Voyame, s'inspirait toujours de cette maxime de Lacordaire, comme nous l'a rappelé le regretté juge fédéral Olivier Jacot-Guillarmod, en prononçant, en 1999, l'hommage le plus fabuleux, dont Joseph fut gratifié.

L'intérêt que M. Voyame portait à ses étudiants, qu'il savait apprivoiser à la manière du Petit Prince de Saint-Exupéry, constituait aussi une priorité. Le pédagogue attentionné côtoyait le jurisconsulte avisé. Son enseignement était dispensé patiemment et néanmoins rigoureusement, avec l'art d'aller du plus simple au plus difficile, de conserver la logique et la précision malgré les multiples exemples le plus souvent très drôles. Sa dimension pédagogique était servie par une intuition admirable et une érudition extraordinaire, le tout agrémenté par un humour de bon aloi.

En vingt ans, Joseph Voyame a donc marqué une génération de juristes romands, qui sont, pour la plupart, restés en contact avec lui au-delà de l'université, ce qui fait que bon nombre de praticiens, devenus ses amis, ont pu bénéficier longtemps encore de ses précieux avis.

On eut recours à ses éminents services lorsqu'il s'agissait de défendre un brevet, la Girole par exemple, contre de serviles imitations. Ses vastes connaissances n'étaient pas réservées à quelques initiés. Il en fit profiter bien d'autres, en particulier certains groupements ou associations jurassiennes, pour protéger les produits du terroir au moyen d'une marque ou d'une AOC.

Ces exemples démontrent que Joseph Voyame, dans son refuge de Saint-Brais, comme en tous autres lieux où le conduisait son parcours professionnel, était en parfaite symbiose avec son canton d'origine, dont il a toujours cherché, contre vents et marées, à valoriser les atouts.

Tout de ce pays lui était familier: l'histoire des gens, la terre, la nature, les produits, le présent et l'avenir.

C'est assurément sur le plan institutionnel que Joseph Voyame a montré toute la mesure de son attachement à sa terre natale.

C'est bien au père de la Constitution jurassienne qu'il m'appartient encore de rendre hommage. A celui qui, en juillet 1975, en rédigea le

premier projet. Lorsqu'il y mit le point final, après une semaine de dur labeur, ce fut le plus beau jour de sa vie. Sa jubilation fut telle qu'il en perdit un peu de sa modestie, éprouvant, de son propre aveu, une légère frustration de n'avoir pu, le septième jour, bénéficier du repos que le Créateur s'était lui-même octroyé.

Le programme qu'il définit comme «sources du droit et des institutions jurassiennes» s'inspirait largement de ce qu'il avait vécu dans ses propres engagements au plan national et international: défense des droits de l'homme, respect de la dignité humaine, idéal de justice sociale, de fraternité et de solidarité, ouverture au monde et collaboration avec tous les peuples.

Sur le plan formel, ce texte est à l'image de son auteur. Il présente une structure claire et bien ordonnée. Son style est simple et précis. A bien des égards, on peut le comparer au Code civil suisse, dont un des rédacteurs, Virgil Rossel, fut aussi un valeureux compatriote.

Notre loi fondamentale était surtout une véritable profession de foi. Celle que beaucoup partagent, à l'instar du Président-poète Václav Havel pour qui la vraie politique, celle digne de ce nom, est la politique au service de ceux qui nous succéderont. Son origine est morale, elle se nourrit de la certitude, consciente ou inconsciente, que rien ne se termine par la mort, car tout s'inscrit pour toujours, tout évolue ailleurs, quelque part au-dessus de nous.

Que cet hommage trop bref et très partiel soit le témoignage ému de notre gratitude!

Merci Joseph.

*Pierre Boillat, avocat et ancien ministre
Delémont, le 10 février 2010*